



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION D'INTERVENTIONS  
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION  
COMPAGNIE ORPHEE THEATRE(S)**

**DÉCISION N° DM-20-073  
EN DATE DU 17 FEVRIER 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SÉGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la proposition de l'Association « Compagnie Orphée théâtre(s) », représentée par Madame Catherine Vadureau, administratrice, par délégation de Monsieur Jérôme Commun président, dont le siège social est situé 12 rue Sablen, 56400 AURAY, pour une initiation au théâtre et mise en scène lors des master class art lyrique sur le répertoire baroque italien par Jean-Michel Fourmureau aux dates suivantes : les vendredis 31 janvier de 18 h à 21 h, le samedi 08 février de 10 h 30 à 13 h 30, samedi 29 février de 10 h à 18 h, dimanche 1<sup>er</sup> mars de 10 h à 18 h et une représentation « concert de restitution », le lundi 02 mars 2020 à 20 h dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel ( réglage des lumières et raccord musique entre 18 h et 20 h ) ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec de l'Association « Compagnie Orphée théâtre(s) », représentée par Madame Catherine Vadureau, administratrice, par délégation de Monsieur Jérôme Commun président, dont le siège social est situé 12 rue Sablen, 56400 AURAY, pour une initiation au théâtre et mise en scène lors des master class art lyrique sur le répertoire baroque italien par Jean-Michel Fourmureau aux dates suivantes : les vendredis 31 janvier de 18 h à 21 h, le samedi 08 février de 10 h 30 à 13 h 30, samedi 29 février de 10 h à 18 h, dimanche 1<sup>er</sup> mars de 10 h à 18 h et une représentation « concert de restitution », le lundi 2 mars 2020 à 20 h dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel ( réglage des lumières et raccord musique entre 18 h et 20 h), dont le coût total est fixé à 1 666,67 euros **HT**. (Mille six cent soixante-six euros et soixante-sept centimes **HT**) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200217-lmc1H7142H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/02/2020  
Date de Publication : 17/02/2020

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200217-lmc1H7142H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/02/2020  
Date de Publication : 17/02/2020